

Google Books recule d'un pas.

Dans la série judiciaire Google Books, je demande la Guilde des auteurs américains et l'association des éditeurs. Tout deux ont signé un accord avec le géant d'Internet pour un montant de **125 millions de dollars**, lui donnant droit de numériser leurs bibliothèques respectives.

Cependant, le 7 octobre doit normalement être rendu la décision de la [justice américaine](#), qui repose sur les épaules du juge **Denny Chin**. Google aura alors droit ou non, de continuer à numériser. Il y a quelque jours le ministère de la [Justice américaine a sommé le juge de ne pas accepter le règlement de Google Books](#) en son état, tant il pourrait porter préjudice aux droits d'auteur et à la loi anti-trust. En d'autres termes, le projet de Mountain View compromet la concurrence et les livres dit « orphelins », dont la numérisation par Google, lui octroierait l'exclusivité. Choses inacceptable pour ses adversaires directs, Amazon, Microsoft et Yahoo, alliés contre le projet.

Aujourd'hui les accusés demandent donc un **report d'audience** afin de revoir le règlement de [Google Books](#). Signe de faiblesse pour le géant ? Il semblerait que Google veuille apporter les modifications nécessaires pour que son projet soit acceptable aux yeux du tribunal. Seulement, la cour New yorkaise n'est qu'une partie de l'iceberg, puisque le projet titanesque de Google concerne plusieurs bibliothèques de la planète et donc, diverses législations.

La [justice Allemande](#) a déjà montré ses réticences. en France le sujet de la [BNF](#) fait également polémique. Il paraît déjà certain, et à juste titre, que **Google Books n'obtiendra pas carte blanche** pour sa course à la numérisation. L'entreprise a déjà consenti que la commercialisation des livres orphelins sera [partagée avec ses concurrents](#). L'idéal de la bibliothèque universelle ne semble pas pouvoir tenir dans une seule main, si grande soit-elle...